



PROJET DE SERVICE 2018-2022

Comité Interentreprises d'Hygiène du Loiret



Service
de Santé
au Travail

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL :

BENOIST Sandrine (AS et Conseillère du Travail) / BLOM Marjolein (MDT)
BRULEY Myriam (IDEST)/ D'HOUR Anne Christine (MDT) / DURANDET Sophie (Secrétaire)
KOSTANIAK Sylvie (IDEST) / MALANDAIN Stéphane (Responsable du Service Prévention Technique)
MARIOT Mathias (Ergonome) / RINGUEDE Céline (THS) / ROBIDA Catherine (MDT)
SCHULTER Corine (Secrétaire) / TURLE Laura (THS) / VALLEE Soline (Ergonome)

AVANT-PROPOS

Mis en place par la loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation des services de santé au travail, le projet de service a pour objet de définir les priorités d'action du service et s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens. Il a été élaboré par un groupe de travail pluridisciplinaire (MDT, IDEST, Secrétaires, Ingénieurs et Techniciens Hygiène et Sécurité, Ergonomes, Assistante Sociale) diligenté par la Commission Médico-Technique (CMT) et validé en son sein.

Le projet de service précédent avait déjà anticipé sur la loi de modernisation en proposant un aménagement de la délégation vers les infirmières. Ce dispositif a fait l'objet de la signature d'une convention avec la DIRECCTE couvrant la période de l'agrément jusqu'en 2017 et fait la preuve au quotidien de son efficacité. Mais il montre aussi ses limites.

La baisse du nombre de médecins au CIHL qui s'est confirmée va au-delà des projections sur les seuls départs en retraite entre 2013 et 2017 et la difficulté à recruter que ce soit des médecins formés ou des médecins collaborateurs, ont mis en péril l'équilibre déjà fragile auquel le Service était arrivé.

Comment à partir de ce constat, établir nos priorités pour les 5 années à venir ?

Comment dans ce contexte s'appuyer sur toutes les forces vives du Service, concevoir et faire vivre la pluridisciplinarité pour mieux accompagner les entreprises et les salariés ?

Quelles actions pluridisciplinaires construire pour permettre au service de mettre en oeuvre sa mission de préservation de la santé des salariés ?

La conception de ce nouveau projet de service a été l'occasion de construire une réflexion partagée autour de ces enjeux et de se fixer des objectifs et des moyens d'action concertés afin de répondre à ces questions.

Le nouveau projet de service qui couvrira la période 2018-2022 s'inscrit dans la continuité de la mise en application de la loi de modernisation de la médecine du travail du 8 août 2016, et de son décret d'application du 27 décembre 2016.

B. Antoinet
Directeur

LES GRANDS AXES DU PROJET DE SERVICE



AXE A

**Sensibiliser,
informer et mobiliser**
sur les risques
professionnels



AXE B

Identifier
les risques professionnels

Projet de service



AXE C

Agir et accompagner
à l'action et à
la transformation



AXE D

**Communiquer,
échanger et nourrir**
une synergie entre
acteurs de la santé
au travail

LES GRANDS AXES DU PROJET DE SERVICE

Axe A

Comme dans toute démarche de prévention engagée dans une entreprise, la première étape indispensable à sa réussite est l'information et la mobilisation autour de ce projet.

Afin de pouvoir intervenir à différents niveaux dans l'entreprise, il nous a semblé important de mettre l'accent sur l'information des salariés et des employeurs sur les risques présents dans leurs entreprises, les moyens de prévention et les acteurs auxquels ils peuvent faire appel.

Axe B

Pour prévenir les risques professionnels, encore faut-il les connaître pour ensuite les reconnaître et les suivre.

Pour cela, l'équipe pluridisciplinaire se mobilise afin d'identifier les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés.

Axe C

La santé au travail est une responsabilité partagée. Afin de transformer les situations de travail de façon pérenne, il est primordial de rendre les entreprises et leurs salariés acteurs de leur santé et de sa prévention.

Ainsi, le CIHL s'engage à agir et à accompagner les entreprises et les salariés dans cette démarche.

Axe D

La santé au travail est un objet pluridisciplinaire. Elle nécessite de mobiliser différents acteurs et compétences complémentaires.

La pluridisciplinarité est en effet une richesse mais l'intervention de ses multiples acteurs demande une cohérence et une coordination afin que notre action auprès des entreprises et des salariés soit la plus efficace possible.

Ainsi, améliorer la communication et l'échange au sein de notre collectif sont des points fondamentaux pour mener à bien notre mission au quotidien auprès de nos adhérents.

PROJET DE SERVICE, LES OBJECTIFS

AXE A

Sensibiliser : informer et mobiliser sur les risques professionnels



Promouvoir les actions du CIHL



Informer sur les risques et les moyens
de prévention et d'action



Informer sur les acteurs
de la santé au travail et sur les actions
possibles en partenariat (CARSAT,
SAMETH, OETH, AGEFIPH...)



AXE C

Agir et accompagner à l'action et à la transformation



Conseiller le salarié



Accompagner le salarié
à être acteur de sa situation
de travail et de sa santé



Accompagner les salariés
en risque de désinsertion



Favoriser la mise en place
d'un accompagnement
précoce du salarié par les acteurs
internes et externes du maintien
en emploi, du handicap,
de la prévention des risques
professionnels, etc.



Accompagner les entreprises
dans l'aménagement
des situations de travail



Accompagner les entreprises
dans leur projet de prévention
des risques professionnels



Accompagner les entreprises
dans les stratégies de maintien
en emploi



Destinés aux salariés



Destinés aux entreprises

AXE B

Identifier les risques professionnels



Tracer les expositions



Dépister les risques professionnels



Favoriser une logique de pluridisciplinarité sur les questions de risques professionnels : repérer, supprimer, réduire



Étudier les situations de travail



Étudier les conditions de travail



Favoriser une logique de pluridisciplinarité sur les questions de risques professionnels : repérer, supprimer, réduire

AXE D

Communiquer, échanger et nourrir une synergie entre acteurs de la santé au travail



Améliorer la collaboration inter-métiers



Créer des espaces d'échanges physiques en interne pour communiquer et valoriser les actions faites par les acteurs



Développer une synergie pluridisciplinaire (Analyser - Former - Echanger)



Améliorer les outils de communication interne



Développer des stratégies de prévention en cohérence avec les acteurs externes de la santé au travail



Favoriser la mise en réseau des acteurs de la santé au travail



Collaborer avec les acteurs externes de la santé au travail



Valoriser les actions menées par le service de santé au travail



Au sein du CIHL



Avec les acteurs externes

PROJET DE SERVICE, LES MOYENS

AXE A

Sensibiliser : informer et mobiliser sur les risques professionnels



Orientation et accompagnement
par le service social du travail



Développement des plaquettes
Prévention CIHL



Site internet



Fiche Action n° 2
« Suivi individuel des salariés »



Fiche Action n°5 « Action vers
les apprentis en partenariat avec
les établissements d'enseignement »



Sensibilisations inter
et intra-entreprise à différents risques
(ex. RPS, Bruit, Risque Chimique...)



Fiche Action n°1
« Accueil des nouveaux adhérents »



Fiche Action n° 3
« Informer sur les Risques
Professionnels et les Ressources »



Fiche Action n°4
« Petits déjeuners Adhérents »



AXE C

Agir et accompagner à l'action et à la transformation



Études des situations de travail
(MDT, IDEST, IPRP)



Fiche Action n°5 « Action vers
les apprentis en partenariat avec
les établissements d'enseignement »



Études des situations
de travail par les IPRP



Fiche Action n° 8 « MESOCAP »



Fiche Action n° 6
« Accompagner les entreprises
et leurs salariés vers l'autonomie »



Fiche Action n°7 « Agir vers
des métiers ou des secteurs
spécifiques »



Fiche Action n°9
« Maintien En Emploi »



Destinés aux salariés



Destinés aux entreprises

AXE B

Identifier les risques professionnels



Participation aux études épidémiologiques (EVREST, Observatoires, QMCP, SUMER...)



Fiche Action n° 2
« Suivi individuel des salariés »



Études de postes et des conditions de travail (MDT, IDEST, IPRP)



Fiche Action n°7 « Agir vers des métiers ou des secteurs spécifiques »



Élaboration des Fiches d'Entreprise



Réflexion pour la création du métier d'AST

AXE D

Communiquer, échanger et nourrir une synergie entre acteurs de la santé au travail



Groupe de travail pluridisciplinaire
« Actions Pluridisciplinaires »



Staffs pluridisciplinaires
(MDT, IDEST, Secrétaires et IPRP)



Réunions métiers



Réunions de service à thème



Fiche Action n° 10
« Communication Interne »



Fiche Action n° 8 « MESOCAP ».



Fiche Action n° 9 « Maintien En Emploi »



Réunions d'acteurs régionaux
(ARACT, CARSAT, DIRECCTE, APST Centre Val de Loire...)



Participation aux groupes régionaux des SST



Participation aux groupes de travail du PRST3



Participation au référencement des consultants TMS et RPS



Participation aux colloques et conférences



Au sein du CIHL



Avec les acteurs externes

LES FICHES ACTIONS





ACCUEIL DES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Axe A : Sensibiliser : informer et mobiliser les risques professionnels

- ▶ Promouvoir les actions du CIHL
- ▶ Informer sur les acteurs de la santé au travail et sur les actions possibles en partenariat (CARSAT, SAMETH, OETH, AGEFIPH...)

CIBLE

Les nouveaux adhérents

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Améliorer l'accueil des nouvelles entreprises qui adhèrent au CIHL et promouvoir les acteurs et les offres du service

CONTEXTE

- ▶ Procédure dématérialisée (90% des adhésions en ligne)
- ▶ Processus administratif dense
- ▶ Connaissance du service souvent limitée à l'équipe médicale
- ▶ Les adhérents ne connaissent pas l'équipe pluridisciplinaire et les services proposés par le CIHL
- ▶ Peu d'entreprises participent à l'Assemblée Générale

OBJECTIFS

- ▶ Améliorer l'accueil des nouveaux adhérents et personnaliser cette relation
- ▶ Améliorer la communication et notamment l'accès aux informations
- ▶ Créer un lien avec les nouveaux adhérents et l'entretenir durablement





SUIVI INDIVIDUEL DES SALARIÉS

Axe A : Sensibiliser : informer et mobiliser les risques professionnels

› Informer sur les risques et les moyens de prévention et d'action

Axe B : Identifier les expositions et risques professionnels

› Tracer les expositions

CIBLE

Tous les salariés suivis par le service

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Réalisation des VIP et SIR par l'équipe médicale

CONTEXTE

- › Pénurie médicale/ nombre de salariés par ETP médecin. État au 01 01 2017 et prévision de l'évolution sur 2018 /2022
- › Ressources infirmiers : 25 infirmiers attribués à 23 médecins
- › 6 médecins travaillent avec 2 infirmières,
- › Ressource en pluridisciplinarité
- › Convention signée avec la DIRECCTE au 02 06 2016, échéance au 31 12 2017, avec clause de revoynure
- › Décret du 27 12 2016 sur la modernisation de la médecine du travail

OBJECTIFS

Assurer un suivi de santé au travail adapté, quelle que soit la taille de l'entreprise, particulièrement pour les salariés fragilisés ou exposés à des risques professionnels reconnus. Dans un souci d'éviter toute altération de leur santé face à ces derniers, et dans le but de délivrer un message préventif efficace



INFORMER SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS ET LES RESSOURCES A DISPOSITION

Axe A : Sensibiliser : informer et mobiliser les risques professionnels

- ▶ Informer sur les risques et les moyens de prévention et d'action
- ▶ Informer sur les acteurs de la santé au travail et sur les actions possibles en partenariat (CARSAT, SAMETH, OETH, AGEFIPH...)
- ▶ Promouvoir les actions du CIHL

CIBLE

Entreprises et salariés. (information collective et individuelle)

Une attention particulière sur les secteurs ciblés (fiche action métier)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Harmoniser, développer et faire vivre les outils d'information et de sensibilisation à destination des entreprises et des salariés

CONTEXTE

- ▶ Le contexte d'évolution de la santé au travail et de « modernisation » de la Médecine du travail, renforce la nécessité que chaque acteur (salarié, employeur) identifie les risques professionnels et les ressources mobilisables pour la prévention
- ▶ Des outils d'information développés en interne mais qui restent sous exploités et/ou méconnus

- ▶ Une difficulté pour les salariés et employeurs, d'identifier la spécificité de chaque ressource

OBJECTIFS

- ▶ Promouvoir les rôles et missions du CIHL
- ▶ Communiquer sur les acteurs de la santé au travail
- ▶ Informer sur les risques professionnels
- ▶ Sensibiliser sur la préservation de la santé au travail



PETITS DÉJEUNERS ADHÉRENTS

Axe A : Sensibiliser : informer et mobiliser les risques professionnels

- › Informer sur les risques et les moyens de prévention d'action
- › Promouvoir les actions du CIHL
- › Informer sur les acteurs de la santé au travail et sur les ressources possibles

CIBLE

Les entreprises adhérentes au CIHL

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Organiser des rencontres sous forme de petits déjeuners avec nos entreprises adhérentes sur des sujets divers en pluridisciplinarité autour de la santé et la sécurité au travail.

CONTEXTE

- › Insuffisance de moments d'échange avec les employeurs et nos services
- › Évolution constante de la réglementation et manque de connaissance de cette dernière de la part des employeurs

OBJECTIFS

- › Informer et sensibiliser les employeurs à la prévention des risques professionnels et aux évolutions de la réglementation
- › Créer un lien entre le CIHL et ses adhérents
- › Améliorer l'offre de service
- › Améliorer la connaissance du CIHL et de l'ensemble de ses services
- › Créer un espace d'échange entre les employeurs
- › Répondre aux interrogations des entreprises sur divers sujets



ACTION VERS LES APPRENTIS EN PARTENARIAT AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Axe A : Sensibiliser : informer et mobiliser les risques professionnels

- › Informer sur les risques et les moyens de prévention et d'action

Axe C : Agir et accompagner à l'action et à la transformation

- › Accompagner le salarié à être acteur de sa situation de travail et de sa santé

CIBLE

Le salarié apprenti

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Mise en place d'une collaboration avec les centres de formation pour sensibiliser les apprentis aux risques professionnels et à la santé au travail

CONTEXTE

- › Population vulnérable et Action ciblée dans le PRST 3 → TPE 1.3
- › Méconnaissance des risques professionnels, de leurs mécanismes et de leurs effets sur la santé
- › Méconnaissance des acteurs de la santé au travail et de leurs rôles voire une image dégradée
- › Méconnaissance de la part du CIHL des contenus et processus d'enseignement
- › Peu de collaborations développées avec les établissements d'enseignement

OBJECTIFS

- › Développer la culture de prévention auprès des apprentis en collaboration avec les établissements d'enseignement
- › Accompagner précocement les salariés à être acteur de leur santé au travail
- › Faire connaître les acteurs de la santé au travail
- › Démarchage des centres de formation et présentation du projet
- › Création de supports de présentation : envers les formateurs, les apprentis, et acteurs internes au CIHL › médias utilisés : site internet, mailing, réunions et entretiens



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LEURS SALARIES VERS L'AUTONOMIE

Axe C : Agir et accompagner à l'action et à la transformation

- › Accompagner le salarié à être acteur de sa situation de travail et de sa santé
- › Accompagner les entreprises dans l'aménagement des situations de travail
- › Accompagner les entreprises dans leur projet de prévention des risques professionnels

CIBLE

L'ensemble des entreprises adhérentes, leurs dirigeants et leurs salariés

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Accompagnement des projets de prévention primaire au sein des entreprises en formant les acteurs clés et des salariés référents.

Mise en place d'un accompagnement (théorique, méthodologique et pratique) sur l'ensemble des étapes d'une démarche de prévention.

Ces accompagnements sont faits sous deux modes inter-entreprises ou intra-entreprise.

Plusieurs accompagnements existent déjà :

- › Démarche de mise en place d'un DUERP
- › Prévent'Action « Risques liés au travail sur écran »
- › Prévent'Action « Référents des risques liés au travail sur écran »
- › Prévent'Action « Pilotes démarche RPS »
- › Démarche MESOCAP (voir Fiche Action n°8)

CONTEXTE

- › Un souci d'agir en prévention primaire (responsabilité et obligation de l'entreprise et objectif du SST)
- › De multiples interventions pour des risques similaires au sein des mêmes entreprises
- › Un manque de ressources en entreprises
- › Un besoin de pérenniser les actions et les démarches de prévention en rendant acteurs les entreprises et les salariés

OBJECTIFS

- › Autonomiser les entreprises et les salariés dans l'identification et la transformation des situations à risques
- › Développer et mettre en œuvre des Prévent'Actions
- › Favoriser les échanges entre les entreprises



AGIR VERS DES METIERS OU DES SECTEURS SPECIFIQUES

Axe A : Sensibiliser : informer et mobiliser les risques professionnels

- › Informer sur les risques et les moyens de prévention et d'action
- › Informer sur les risques et les moyens de prévention et d'action (salariés et entreprises)

CIBLE

Les salariés et leurs employeurs des entreprises des secteurs ou métiers sélectionnés :

- › Les coiffeurs
- › Les soudeurs
- › Les agents d'entretien
- › Le secteur médico-social

Le choix des secteurs et métiers ciblés évoluera en fonction des données de sinistralité

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mise en place d'outils et démarches construits en pluridisciplinarité
Aide au dépistage et conseils aux salariés et aux entreprises concernés par des risques spécifiques liés à leurs métiers ou à leurs secteurs

CONTEXTE

- › Une volonté de déployer des actions de prévention vers des secteurs et des métiers particuliers
- › Une demande des équipes médicales de disposer d'outils communs
- › Peu ou pas de mutualisation des recherches et outils existants au sein du CIHL
- › Une volonté de construire des outils et ressources pour aider tous les acteurs internes
- › Une visée de prévention pluridisciplinaire efficace et en cohérence (du dépistage à l'action)

Axe B : « Identifier les expositions et les risques professionnels en pluridisciplinarité »

- › Favoriser une logique de pluridisciplinarité sur les questions de risques professionnels : repérer, supprimer, réduire

Axe C : « Agir et accompagner à l'action et à la transformation »

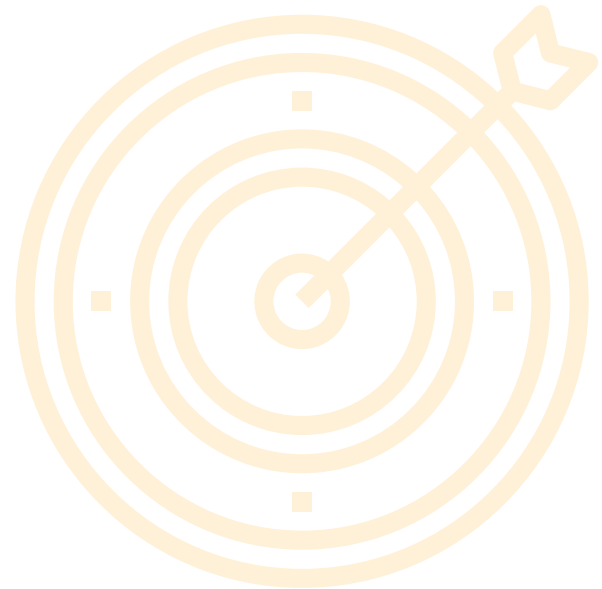
- › Conseiller le salarié
- › Accompagner les entreprises dans l'aménagement des situations de travail

Axe D : « Communiquer, échanger et nourrir une synergie entre acteurs de la santé au Travail »

- › Développer une synergie pluridisciplinaire (Analyser - Former - Échanger)

OBJECTIFS

- › Mettre à disposition des équipes pluridisciplinaires des outils permettant un suivi ciblé
- › Mettre en œuvre des actions de sensibilisation spécifiques
- › Accompagner les entreprises dans une démarche de prévention sur des risques spécifiques





ACTION MESOCAP (MÉDICO-SOCIAL PRÉVENTION)

Axe C : Agir et accompagner à l'action et à la transformation

- ▶ Accompagner les entreprises dans leur projet de prévention des risques professionnels
- ▶ Accompagner le salarié à être acteur de sa situation de travail et de sa santé



CIBLE

Structures du secteur médico-social avec hébergement (EHPAD, foyers d'hébergement...) - Entreprises adhérentes du secteur médico-social (code NAF 87)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Accompagnement de la mise en place d'une démarche de prévention au sein des structures du secteur médico-social (MESOCAP) dans une dynamique inter-entreprises. Déploiement dans le Loiret, de la démarche MESOCAP développée en Région Centre Val de Loire

Axe D : Communiquer, échanger et nourrir une synergie entre acteurs de la santé au Travail

- ▶ Développer des stratégies de prévention en cohérence avec les acteurs de santé au travail externes au CIHL
- ▶ Collaborer avec les acteurs externes de la santé au travail (CARSAT, ARACT, APST, SSTI...)

CONTEXTE

- ▶ Le secteur médico-social, un secteur au carrefour de tous les risques professionnels
- ▶ Une volonté de déployer une méthodologie créée en Région Centre (CARSAT, ARACT, APST Centre-Val de Loire, plusieurs SSTI de la Région Centre)
- ▶ PRST 3 - Axe 2 / Objectif 4 : Favoriser la qualité de vie au travail/ Action 2.2 : Promouvoir auprès de tous les acteurs de l'entreprise la qualité de vie au travail comme une démarche stratégique reposant sur le dialogue social et intégrant nécessairement un volet « qualité du travail »
- ▶ Un souci d'agir en prévention primaire
- ▶ Un manque de ressources en entreprises
- ▶ Un besoin de pérenniser les actions et les démarches de prévention en rendant acteurs les entreprises et les salariés

- ▶ Une volonté de mettre les établissements en réseau afin de favoriser l'intelligence collective et le partage des solutions bénéfiques à la santé des salariés

OBJECTIFS

- ▶ Autonomiser les entreprises et les salariés dans l'identification et la transformation dans les situations à risques
- ▶ Mettre en œuvre et adapter la démarche MESOCAP
- ▶ Favoriser les échanges entre les entreprises
- ▶ Mettre à disposition des outils et partager des résultats pour et avec les acteurs de l'entreprise



MAINTIEN EN EMPLOI

Axe A : Sensibiliser : informer et mobiliser les risques professionnels

- › Informer sur les acteurs de la santé au travail et sur les actions possibles en partenariat

Axe B : Identifier les expositions et les risques professionnels en pluridisciplinarité

- › Étudier les situations de travail

CIBLE

- › Les entreprises et leurs acteurs internes : direction, ressources humaines, encadrement, IDE, ergonome, service social du travail, mission handicap
- › Les salariés et notamment les salariés faisant l'objet de restrictions, d'aménagements de poste ou en risque d'inaptitude

DESRIPTIF DE L'ACTION

- › Accompagner les salariés et les entreprises dans un processus de maintien en emploi pour les salariés faisant l'objet de restrictions et/ou d'aménagements définitifs et/ou en risque d'inaptitude
- › Développer une culture collective de prévention primaire au sein des entreprises et du service de santé au travail (cf. fiches action 3 et 6)

CONTEXTE

- › Une mobilisation souvent urgente et curative des acteurs dédiés au maintien en emploi
- › Des interventions souvent trop tardives ne permettant pas d'agir véritablement en faveur du maintien en emploi (75 à 80% des inaptitudes conduisent à des licenciements)
- › Un contexte de pénurie médicale impliquant de repenser le « travailler ensemble »
- › Le plan national Santé-Travail (PNST), le Plan régional Santé-Travail (PRST), le Plan Régional d'Insertion des travailleurs handicapés (PLITH) et l'Observatoire Régional du Maintien dans l'Emploi invitent à une mobilisation renforcée en faveur du maintien en emploi
- › Un coût direct et indirect du non maintien en emploi pour l'entreprise et le salarié

Axe C : Agir et accompagner à l'action et à la transformation

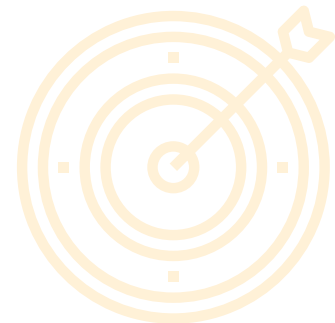
- › Conseiller le salarié
- › Accompagner les salariés en risque de désinsertion
- › Favoriser la mise en place d'un accompagnement précoce du salarié par les acteurs internes et externes du maintien en emploi, du handicap, de la prévention des risques professionnels, etc.
- › Accompagner les entreprises dans les stratégies de maintien en emploi

Axe D : Communiquer, échanger et nourrir une synergie entre acteurs de la santé au travail

- › Développer des stratégies de prévention en cohérence avec les acteurs de santé au travail externes au CIHL
- › Favoriser la mise en réseau des acteurs de la santé au travail
- › Collaborer avec les acteurs externes de la santé au travail (CARSAT, ARACT, APST, SSTI...)

OBJECTIFS

- › Repérer précocement les situations de restrictions et d'aménagements de postes définitifs afin de mettre en place des actions concertées et pérennes
 - › Accompagner les salariés confrontés à une situation de maintien en emploi et leur entreprise
 - › Favoriser une mobilisation renforcée et une synergie accrue des acteurs impliqués en faveur du maintien en emploi, au service de chacun (CIHL, salariés, entreprises, partenaires)
 - › Améliorer la visibilité des actions menées
 - › Passer d'une logique d'action catégorielle (« seniors », « inaptes », « travailleurs handicapés /RQTH ») à une action globale et multiforme au service des salariés et des entreprises (cf. fiches action 2, 3, 4 et 6)
- › Accompagner les entreprises, leurs acteurs et les salariés dans une démarche globale visant à mieux prendre en compte les enjeux liés au maintien en emploi
 - › Contribuer à la recherche et à la connaissance sur les questions de maintien en emploi





COMMUNICATION INTERNE

Axe D : « Communiquer, échanger et nourrir une synergie entre acteurs de la santé au Travail »

- ▶ Améliorer la collaboration inter-métiers
- ▶ Créer des espaces d'échanges physiques en interne pour communiquer et valoriser les actions faites par les acteurs
- ▶ Développer une synergie pluridisciplinaire (Analyser - Former - Échanger)
- ▶ Améliorer les outils de communication interne

CIBLE

Tous les salariés du CIHL

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Construire une dynamique sur la communication interne en utilisant tous les moyens à disposition (existants ou à venir) pour mener à bien les objectifs à atteindre fixés dans le cadre du projet de service.

CONTEXTE

- ▶ La communication interne existe mais elle est de proximité, pas assez structurée et suivie
- ▶ Les métiers au sein du CIHL sont, suite à de multiples réformes, en perpétuelle mutation
- ▶ Les collaborateurs sont répartis sur l'ensemble du département
- ▶ Le contexte réglementaire est contraignant (missions définies par le Code du travail, agrément, confidentialité...)
- ▶ Pratiques professionnelles indépendantes

OBJECTIFS

- ▶ Favoriser l'appropriation de la démarche globale du service
- ▶ Développer une culture de communication pour les salariés
- ▶ Maintenir un niveau de communication homogène sur tout le territoire
- ▶ Améliorer la connaissance des métiers et de l'organisation au sein du service
- ▶ Intégrer la stratégie de communication sur tous nouveaux projets
- ▶ Améliorer le travail en pluridisciplinarité

NOTES



A series of horizontal dotted lines for taking notes, spanning most of the page width.

**Comité Interentreprises
d'Hygiène du Loiret**
Service de Santé au Travail
235 rue des Sables de Sary
BP 81020
45770 Saran Cedex

www.gcodby.fr



Service
de Santé
au Travail